

## RESPECT DU DROIT

Les membres certifiés et recommandés du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE s'engagent à respecter le droit applicable dans le(s) pays où ils exercent leur profession et vendent leurs prestations.

Ils s'engagent, entre autre, à appliquer l'ensemble des dispositions résultant de la législation et plus particulièrement du droit civil, du droit de la sécurité sociale, du droit des sociétés, du droit commercial, du droit de la consommation, du droit de la concurrence, du droit du travail et tout autre droit susceptible de concerner directement ou indirectement l'exercice de leur activité. Pour ce faire, les membres s'engagent à se tenir informés régulièrement de l'évolution de la législation à laquelle ils sont soumis.

## RESPECT DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Les membres certifiés et recommandés du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE s'engagent au respect de tous les prestataires avec qui ils ont, ou sont susceptibles d'avoir, des relations professionnelles.

Ils s'engagent, entre autre, au respect de leurs engagements contractuels, et à ne pas contraindre les prestataires à leur accorder des réductions de prix trop importantes afin de respecter le travail des professionnels du mariage et leur rémunération, garantir la gamme et la qualité de la prestation choisie en premier lieu par les clients et éviter le 'bâclage' de la prestation.

Les membres du réseau s'engagent également à respecter le droit d'auteur des réalisations des prestataires.

## RESPECT DU CLIENT

Les membres certifiés et recommandés du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE s'engagent au respect du client.

Ils s'engagent, entre autre, à respecter le droit de la consommation et leurs engagements contractuels mais aussi à mettre en œuvre tout leur savoir-faire pour satisfaire au mieux les besoins de leurs clients, fixés par le cahier des charges. Pour ce faire, le réseau exige que l'adhésion au réseau soit précédé de l'obtention d'un certificat 'Wedding Institute' par, au moins, un des dirigeants de l'agence membre et que chaque membre s'engage à donner au personnel de son agence la formation répondant aux critères d'aptitude professionnelle de l'INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE.

Ils sont conscients que le mariage (ou pacs) est un événement unique dans la vie d'un couple et s'appliquent à valoriser la création d'un événement 'sur mesure' en travaillant sur la base de l'écoute, l'empathie et la créativité.

Les membres du réseau s'engagent également au respect de l'intimité de leurs clients en s'interdisant de dévoiler toute information personnelle, sauf aux prestataires lorsque cela est indispensable à la réalisation des prestations demandées par le client et avec son accord.

Les membres du réseau s'interdisent de marger au-delà du prix public des prestations de service de leurs partenaires commerciaux lorsqu'ils sont amenés à les revendre.

## RESPECT DE LA PROFESSION

Les membres certifiés et recommandés du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE s'engagent au respect de la profession qu'ils exercent et de leurs homologues.

Ils s'engagent, entre autre, à veiller à ce qu'aucune de leurs actions ne ternissent l'image de la profession et du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE, et à participer, activement ou passivement, à la promotion du réseau et sa charte.

Ils s'engagent, également, à développer et entretenir un esprit de loyauté et de confraternité et à respecter le droit de la concurrence en s'interdisant toute concurrence déloyale, concurrence parasitaire, plagia ou diffamation. Ils s'engagent à régler tout litige dans la plus grande discrétion dans l'intérêt général de la profession et de son image.

## RESPECT DE LA PRÉSENTE CHARTE

Les membres certifiés et recommandés du réseau INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE s'engagent au respect de la présente charte déontologique.

Ils s'engagent, entre autre, à accepter tout contrôle de qualité réalisé par INTERNATIONAL WEDDING INSTITUTE (dans des conditions prévues par le contrat d'adhésion au réseau), et accepter les conséquences d'un non respect de la charte (dans les conditions prévues au contrat d'adhésion au réseau), dont la plus sévère est l'exclusion du réseau.



La charte peut être résumée par un mot : **RESPECT** également synonyme de ponctualité, honnêteté, bienséance, politesse et discrétion : qualités que les membres du réseau s'engagent à mettre en œuvre en toute circonstance.